



Compte-rendu Assemblée générale du 30 août 2025

L'AG de la section randonnée pédestre s'est tenue dans la salle cafétéria de l'ASPTT le samedi 30 août à 09h30 pour faire le bilan de la saison 2024-2025 et faire le point sur la reprise des randonnées prévue le 11 septembre.

Présidée par Mohamed Mellouk (Momo), représentant de la section, la réunion a rassemblé 27 personnes et s'est prolongée au travers d'un déjeuner sous forme d'une auberge espagnole.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour, adressé aux adhérents avec la convocation, ont été abordés au travers des interventions des membres du bureau.

1 – Rapport moral et financier

Rapport moral

Momo a expliqué les raisons pour lesquelles cette AG se tenait plus tôt que prévu. Initialement planifiée début octobre (*quelques membres du bureau sont absents en septembre*), cette date du 30 août a été choisie pour répondre à une demande de la direction de l'ASPTT de tenir l'AG rapidement. En dépit des circonstances peu favorables (fin de la période des vacances), le **nombre de participants (27)**, bien qu'en retrait par rapport aux années précédentes, est à considérer comme un bon résultat.

Il a précisé les conditions qui prévalent en matière d'assurance pour la reprise de la saison. La **FSASPTT a changé de compagnie d'assurances au cours de l'été** (fin de la couverture Assurance Premium 2024-2025 le 31/07/2025), avec **obligation pour les adhérents de souscrire, dès cette rentrée**, une assurance pour pouvoir participer aux sorties et être couverts pour les premières randonnées de septembre.

Il a enfin évoqué l'appel à candidature faite au début de l'été pour compléter le bureau élu l'an passé.

Rapport financier

Les comptes de la section (exercice 2024-2025) ont été présentés par Christine avec un **solde positif au 31/08/2025 de 863€**, en amélioration par rapport à celui de l'an dernier. Ce résultat est la conséquence d'une rentrée financière en fin d'année 2024.

Conformément aux orientations et décisions prises par le bureau, les organisateurs des sorties ont été dédommagés de leurs frais de reconnaissance (à hauteur de 326€) et une contribution a été apportée lors des manifestations de convivialité programmées tout au long de la saison. Enfin, des travaux ont été réalisés pour remettre en état le local montagne où sont stockés les matériels de la section.

La **gestion de la section reste donc saine**, avec une trésorerie suffisante permettant ainsi de régler les frais liés à la gestion du site informatique et du compte de la section (abonnement 3 ans hébergement site en ligne 388€ et frais bancaires 85€), tout en maintenant, au juste niveau, le montant fixé en octobre 2024 pour les contributions financières des adhérents aux randonnées.

Une question est posée sur les règles de dédommagement des reconnaissances ainsi que sur celui des chauffeurs lors que des véhicules personnels sont utilisés, en plus des bus. Les modalités actuelles ne sont pas immuables, différentes options sont envisageables pour rendre cette indemnisation plus équilibrée. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau afin de faire évoluer les règles en vigueur.

Rapport d'activités

Alain fait le bilan de réalisation du programme 2024-2025. Sur les 79 sorties programmées, **58 randonnées** (68 sur la saison 2023-2024) ont été réalisées (30 le jeudi et 28 le dimanche) rassemblant au total plus de **850 participants**. Il est à noter le **nombre important d'annulations** (21 au total, 10 le jeudi et 11 le dimanche), à cause des conditions météorologiques défavorables (*pluie en mars et canicule en juin*). La moyenne de participation aux sorties est encourageante (près de 15 adhérents/sortie). Comme suite à une demande exprimée l'an dernier en AG, il est à noter le succès des randonnées programmées une fois par mois le jeudi, avec un dénivelé de l'ordre de 400m et une distance d'environ 12km.

L'utilisation des minibus reste appréciée : 24 sorties ont utilisé les 2 bus, et 30 sorties un seul bus. Au total, quelques 7012 Km ont été parcourus par la section avec les bus (*bilan comparable à celui de l'an dernier*). Le versement correspondant à l'ASPTT a été de 2027€.

Rappels aux organisateurs : veiller à bien remplir l'ensemble des rubriques des fiches de suivi km et à rassembler les contributions financières de l'ensemble des participants (hors chauffeur des véhicules personnels). Le dédommagement des éventuels frais de reconnaissance est effectué par virement, chaque trimestre, par la trésorière.

2 – Programme prévisionnel

La première partie du programme annuel 2024-2025 des randonnées a été transmis par mail aux adhérents pour couvrir les activités jusqu'à la fin de l'année 2025. Ce document prévisionnel ne préjuge pas de la réalité des sorties aux dates prévues.

En termes de programmation, **seul le site informatique de la section fait foi**. Il est mis à jour très régulièrement pour faire face aux aléas calendaires et tenir compte de la disponibilité des organisateurs.

Les **demandes de modification par les organisateurs** doivent être transmises à Momo en mettant en copie les membres du bureau en charge de la mise à jour du site (Robert, Christine et Bernard). Les organisateurs qui ont besoin de préciser aux participants les conditions de réalisation de leur randonnée pourront s'appuyer sur Dominique qui se chargera de la transmission par mail des informations ou des rappels.

La **première sortie** de la saison est prévue le **jeudi 11 septembre**. Il est rappelé par Momo l'importance d'être couvert au niveau de l'assurance ASPTT pour y participer.

Pour la programmation des prochaines sorties de mai et juin lorsque les fortes chaleurs commencent à s'installer, Momo propose d'avancer les horaires de départ du jeudi en conséquence. Cela se fera, au cas par cas et avec le préavis nécessaire, pour que les adhérents puissent prendre leur disposition.

4 – Renforcement du bureau

Le bureau élu en septembre 2024 a un mandat de 4 ans, selon le calendrier des Olympiades inscrit dans les statuts de l'ASPTT. Trois des membres élus en 2024 ont démissionné en cours d'année. Un appel à candidature a été lancé, avec la convocation de l'AG, pour renforcer le bureau. **Corinne Rivière** s'est portée candidate et a été élue à l'unanimité des adhérents présents (*la possibilité d'un vote de procuration a été écartée*). Elle sera la **trésorière adjointe de la section**. L'organigramme du bureau sera mis à jour sur le site de la section (onglet Accueil/Contacts).

5 - Renouvellement des inscriptions :

Le renouvellement des inscriptions a été fait sur place. Les inscriptions des adhérents non encore inscrits seront à faire auprès de l'ASPTT ou en ligne. Pensez aux éventuels questionnaires de santé et/ou ordonnances. L'ensemble des documents a été transmis par Dominique avec la convocation de l'AG et les formulaires sont en ligne sur le site de la section ou disponible sur place au secrétariat de l'ASPTT.

Le coût annuel de l'inscription 2025-2026 à la section est inchangé à 40€, auquel s'ajoute celui de la License ASPTT Premium de 26€ (8€ pour adhérent FFRP).

6 – Clôture de l'AG

Momo a rappelé l'autonomie de chacune des sections de l'ASPTT. A cet égard, pour toute question ou demande d'information concernant la section Randonnée, les adhérents doivent s'adresser au représentant de la section ou à un membre du bureau.

Il a remercié l'ensemble des participants et a invité ceux qui le souhaitent à poursuivre les retrouvailles en partageant un moment de convivialité.